

APPEL À COMPÉTENCES 2020

CAHIER DES CHARGES

Accompagnement à la création d'entreprises innovantes et solidaires en incubateur

PROPULSE PAR TAG BZH

Le propulseur d'entrepreneuriat collectif breton



DATE LIMITE DE DÉPÔT
DES OFFRES

17.12.2020

à 00 heures

Tag BZH

Marquons la **Bretagne**
par l'innovation sociale



1. Cadre général de l'action

Présentation de TAg22

TAg22 anime pour cela différents dispositifs dont :

- l'Idéateur (émergence)
- l'Incubateur d'entreprises d'Innovation Sociale (IS) et d'économie sociale et solidaire (ESS)
- le Révélateur : Plateforme d'innovations sociales nées des territoires

Présentation de l'incubateur

Cet appel à compétences concerne l'animation d'ateliers collectifs que propose TAg22 dans son offre de service de l'Incubateur.

Pour cet incubateur, TAg22 cible les projets qui :

- # peuvent être initiés par une ou des personnes morales (association, collectivité par exemple)
- # contribuent à la résolution d'une problématique sociale et/ou qui développement une activité socialement innovante et/ou qui développe une activité d'utilité sociale
- # reposent sur un modèle économique pérenne
- # visent à créer des emplois en Bretagne et plus particulièrement dans les Côtes d'Armor.

L'offre d'incubation repose sur un accompagnement adapté à chaque projet et une mise en réseau avec l'ensemble des partenaires, en fonction des besoins du projet et du niveau d'avancement dans le parcours.

D'une durée de 6 mois (prototypage) puis de 6 mois (lancement), la période d'incubation vise à faire évoluer le projet jusqu'à sa maturité. À ce titre, les équipes projets bénéficient :

- # d'un appui technique et méthodologique spécialisé sur les projets d'entreprises sociales
- # d'un appui-conseil individualisé pour la mobilisation de moyens indispensables à la formalisation et la consolidation du projet
- # d'une mise en réseau avec des partenaires complémentaires (réseaux de l'innovation sociale, partenaires techniques, partenaires financiers).
- # d'un accompagnement à la recherche de financements (directs ou indirects)
- # de la recherche de solutions d'hébergement du projet
- # De la mise en place d'un suivi individualisé

La capacité d'accueil de l'incubateur est de 5 à 15 projets simultanément. La sélection des équipes s'effectue à l'issue du choix du comité partenarial de sélection selon ces critères :

- # le potentiel d'innovation sociale, l'intérêt, ou la réponse à un besoin avéré
- # la capacité du porteur de projet à mener à bien son projet
- # la faisabilité du modèle économique

- # le soutien effectif territorial, de collectifs, de bénéficiaires, ou de la collectivité
- # l'envergure du projet et son potentiel d'emploi
- # une gouvernance démocratique, les valeurs, le sens de l'action

Présentation des entrepreneurs et de leurs secteurs d'activité

- # **Les participants sont des porteurs de projets d'entreprise d'innovation sociale** au stade de prototypage de leur activité, et éventuellement des accompagnateurs de TAg22. Les entrées dans l'incubateur sont intervenues par appel à projets créant ainsi un effet de promotion.
- # **Niveau des participants** : les profils des porteurs ont été validés par le comité de sélection. Ils sont en mesure de suivre et transférer un niveau élevé de formation tant qu'il reste pratique et opérationnel.
- # **Secteurs d'activité représentés** :
Les secteurs de développement des entreprises d'innovation sociale et d'entreprises sociales et solidaires sont très divers : agriculture, commerce, services, aide à la personne, aides aux entreprises, nouvelles formes de mobilité, entreprise numérique, sous différentes formes juridiques Siae, Scop, Scic, association, SAS ESUS, etc.

2. Les domaines d'interventions et les objectifs des ateliers dans le cadre du prototypage

Dans le cadre de son parcours d'accompagnement, TAg22 propose un cycle d'ateliers mis en œuvre par des personnes ressources externes, complémentaire aux rendez-vous individuels et aux ateliers collectifs. Deux types d'ateliers seront proposés : le cycle d'ateliers collectifs de l'Incubateur TAg 22 et les ateliers du pack expertise.

Les ateliers de l'Incubateur TAg22

Ce cycle d'ateliers, objet de cet appel à compétences, est composé d'une série de 22 interventions planifiées sur 7 mois qui sont décomposés en lots.

La présente consultation de Décembre 2020 concerne les lots 1 à 11 correspondants à 22 demi-journées d'intervention.

Attention : le lot n°2 « Innovation Sociale » ne saurait faire l'objet d'une réponse, cet atelier étant couvert en interne. Les lots 1 et 3 sont déjà couverts, suite à la première diffusion du cahier des charges de l'Incubateur TAg22 #4 Guingamp.

Lot	Intervention	Thèmes proposés	Date 2020 - 2021
1	Gestion de projet et ancrage territorial	- Méthode, pilotage et outils de gestion de projet. - Ancrage territorial : relations publiques locales, systèmes d'acteurs, posture entrepreneuriale	30 Novembre 2020
2	Innovation Sociale	- Définition, enjeux et exemples - Cadre légal de l'innovation sociale - Caractériser son innovation sociale	10 Décembre 2020
3	Equipe Projet	- Animation collective et travail collaboratif	17 Décembre 2020

4	Ecosystème	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de marché, de filière, de métiers - Techniques d'enquêtes 	7, 14 et 21 Janvier 2021
5	Offre de service	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie marketing et commerciale - Construire son offre de services - Elaborer ses prix, son catalogue de produits/services 	28 Janvier, 4 et 11 Février 2021
		<p><u>Objectif :</u> Construire une offre claire répondant aux besoins de ses cibles Définir les Personae</p>	
6	Modélisation économique	<ul style="list-style-type: none"> - Budgétisation de son activité - Financements (ressources) - Prévisionnels (Trésorerie, Plan de Financement Initial, Compte de Résultat) 	18 Février 4, 11 et 18 Mars 2021
7	Cadre juridique	<ul style="list-style-type: none"> - Statuts - Formes juridiques - Responsabilités juridiques - Droit Social et RH - Bénévolat - Fiscalité - Salaires (dirigeant, salariés) 	25 Mars, 1 ^{er} et 8 Avril 2021
8	Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance, management participatif et ébauche de statuts 	15 et 22 Avril 2021
9	Immobilier & Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> - Droit immobilier, urbanisme. - Bail, ERP etc 	29 Avril 2021
10	Etude d'Impact Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Prémices méthodologiques de mesure d'impact social et environnemental du projet 	6 Mai 2021
11	Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de communication - Posture entrepreneuriale, adapter son discours - Préparer son pitch, 	20 et 28 Mai 2021

Objectifs des ateliers :

.TAg22 attend que les participants puissent transférer les connaissances acquises et les rendre opérationnelles dans le cadre de la construction de leur projet entrepreneurial.

Chaque séquence portera, autant que possible, sur un corpus théorique et une mise œuvre sous forme d'atelier pratique.

L'accent sera porté sur les échanges entre l'intervenant et les participants, sur les études de cas, les exemples tirés de l'ESS, les outils fournis ainsi que les méthodologies.

Les ateliers du Pack Expertise

Les ateliers du pack expertise sont complémentaires à l'accompagnement individuel et au cycle d'ateliers collectifs de l'Incubateur TAg 22. Il sont proposés, lorsque le projet nécessite, une expertise approfondie sur des points précis, au moment de la consolidation des hypothèses de création d'activité, rédigées par le.la.les porteur.e.s de projet.

Leur mise en place se fait au regard d'un temps de diagnostic réalisé entre le.la.les porteur.e.s de projet et en complémentarité avec le besoin et l'offre d'accompagnement

composant le parcours du.des porteur.e.s de projet. Ces ateliers du pack expertise peuvent se réaliser collectivement et/ou individuellement.

- Le choix des thèmes d'intervention se fera a posteriori de cet Appel à Compétences. Il peut recouvrir des champs d'expertise variés, liés au stade d'avancement du projet ou encore à une particularité technique ou méthodologique propre au métier du projet.

Chaque projet incubé pourra mobiliser un forfait maximum de 14h, soit 4 modules de 3h30 min chacun. Le coût d'un atelier de 3h30 est facturé 210 € TTC (frais de déplacements et coûts externes compris).

3. Lieu et conditions matérielles d'organisation

- # Si les conditions sanitaires l'exigeaient, les ateliers devraient pouvoir être animé à distance, selon des modalités à discuter avec l'équipe (adaptation des horaires, et du déroulé)
- # Le nombre de places disponibles est au maximum de 10 par séance afin de faciliter les échanges entre participants.
- # Dans le cas où le nombre de participants inscrits serait inférieur à 3 personnes, TAg22 se réserve le droit d'annuler l'atelier et de la reprogrammer.
- # Le format d'atelier souhaité est d'une demi-journée, de 9h à 12h30. Le groupe dans sa première journée de travail peut décider d'avancer ou reculer ces horaires afin de faciliter l'accès à TAg22 en fonction des conditions d'organisation individuelle.
- # Lors de chaque atelier, un support théorique sera remis à chacun des participants et à TAg22.
- # L'intervenant devra apporter, à chaque séance, le matériel nécessaire aux ateliers (ordinateur, vidéoprojecteur, etc.). Attention la liaison wifi n'est pas toujours garantie.
- # Les supports d'animation (documents, photocopies, etc.) sont élaborés, fournis par l'intervenant.
- # Le recours à des technologies modernes plus respectueuses de l'environnement sera apprécié.
- # TAg22 prendra à sa charge les aspects matériels suivants :
 - la mise à disposition des salles d'atelier
 - la convocation des participants
 - le suivi des inscriptions
- # Les sessions d'ateliers auront lieu selon le calendrier précisé dans le tableau pages 3 et 4. Les éventuelles incompatibilités de date devront être anticipées dès la réponse à ce cahier des charges afin de reprogrammer l'atelier.
- # TAg22 utilisera ses supports de communication ainsi que ceux de ses partenaires pour informer le tissu associatif local de l'existence de ces ateliers.

4. Livrables et prescriptions méthodologiques

Modalités de rendu de la mission : **les livrables**

- # Un échange téléphonique de préparation une semaine avant l'intervention avec TAg22 et quelques participants afin de mieux comprendre leurs attentes

- # Des feuilles d'émargement par demi-journée, par séquences d'ateliers réalisés
- # Les supports d'animation
- # Le bilan écrit et l'évaluation de l'intervention
- # Une réunion téléphonique de débriefing

5. Obligations particulières

La réalisation de cette mission est cofinancée par le FEDER, fonds européen. En conséquence, le prestataire retenu aura l'obligation de faire état de la participation des fonds européens, notamment dans le cadre de toute publication ou communication afférente et, le cas échéant, auprès des participants. Au besoin, TAg22 lui communiquera l'ensemble des éléments nécessaires et notamment les chartes graphiques en usage.

Le prestataire sera tenu de fournir à TAg22 toute information nécessaire au renseignement des indicateurs de réalisation ou de résultat et participe, en tant que de besoin, à l'ensemble des travaux d'évaluation du programme.

Le prestataire sera également tenu de recevoir les représentants de TAg22 dans le cadre de visite sur place effectuée par le service gestionnaire ou le service bénéficiaire, en cours d'exécution de l'opération. A cette occasion, il communiquera toute information relative aux conditions de déroulement des actions cofinancées.

Le prestataire devra tenir à la disposition de tout contrôleur ou auditeur national ou communautaire habilité l'ensemble des pièces justificatives relatives aux prestations fournies, et ceci jusqu'à la date de clôture prévisionnelle du programme. Durant cette période, le prestataire se soumettra à tout contrôle, sur pièces et / ou sur place, effectué par toute instance nationale ou communautaire habilitée.

6. Budget

Chaque intervention durera une demi-journée pour une valeur de **375€ nets de taxe** pour les organismes de formation (ou 375€ TTC pour les autres structures). Ce prix comprend l'ensemble des coûts externes y compris les déplacements.

La prestation sera réglée sur présentation d'une facture, et remise des différents livrables. Cette facture mentionnera impérativement :

- le destinataire de la facture : TAg22
- l'objet de l'intervention: Incubateur TAg22
- la nature de l'intervention : nom de l'atelier
- la date de l'intervention

7. Modalités de soumission de la proposition

Pièces à fournir et modalités de forme :

À partir de ce cahier des charges, l'intervenant soumettra une proposition comportant :

- # Le/les lot(s) sur lesquels vous souhaitez intervenir
- # Une fiche de renseignements de la structure, avec les noms et coordonnées de la personne référente pour cet appel à compétences, ainsi que ceux des intervenants
- # Le CV de chacun des intervenants précisant ses compétences et expériences
- # Vos références et des exemples d'intervention similaires

TAg22 se réserve la possibilité d'un entretien téléphonique pendant la phase de sélection.

8. Modalités et critères d'appréciation des offres

La sélection se fera sur proposition écrite et, le cas échéant, sur présentation écrite ou orale complémentaire (entretien téléphonique).

Critères de sélection :

- # Compréhension des enjeux et attendus de la mission (30 points) :
Compréhension, reformulation des enjeux de la thématique ; Méthode d'animation : participative, créative, etc. ; Outils utilisés pour l'appropriation par les bénéficiaires ; Originalité, initiatives, plus-values ;
- # Qualité de la proposition (30 points) :
Dossier complet, Précision et clarté du dossier. Acceptation du prix par jour proposé.
- # Expériences et références sur des missions similaires (40 points) :
Compétences techniques vis-à-vis des axes de la thématique ; Expériences sur le même secteur d'activité ; Connaissance des acteurs de l'écosystème ESS des Côtes d'Armor ;

Les propositions qui obtiendront le plus grand nombre de points sur chaque lot seront retenues. Les proposant seront informés des suites réservées à leur dossier dans les jours suivants la date limite de proposition.

Date limite de retour des propositions par message électronique et/ou par courrier : 17 décembre 2020, à minuit

Nom et coordonnées de la personne référente de la consultation :

Adrien ARNAUD, incubateur@tag22.bzh 06 73 22 24 36
TAG22, Propulseur d'entrepreneuriat collectif des Côtes d'Armor
21, boulevard Clémenceau 22000 Saint-Brieuc